

# Lettre d'information du Conseil départemental

DILE - Avril 2016 - N° 1

## Ensemble, construisons le plan départemental d'insertion 3 questions à



**Michael Quernez**

1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental,  
Président de la commission insertion et  
économie,



**Marie Gueye,**

Vice-présidente déléguée à la jeunesse  
et à l'insertion

### 1. Un programme départemental d'insertion, pour quoi faire ?

#### « Poser le cadre de nos actions »

La loi fixe l'organisation départementale du dispositif d'insertion en indiquant que le Conseil départemental adopte un programme départemental d'insertion (PDI). Nos outils sont arrivés à échéance en fin d'année 2015. Nous devons les réadapter et les rendre plus efficaces. La conjoncture n'est plus la même que lors des précédents plans. Les inégalités sociales et économiques se creusent. Le Finistère est touché comme tout le pays par la hausse du chômage et l'augmentation des bénéficiaires de minima sociaux. Le Conseil départemental doit proposer à plus de 18 000 allocataires du RSA une orientation et des étapes pour leur permettre de se réinsérer socialement et professionnellement. Il doit le faire en cohérence avec les autres politiques publiques et les actions de terrain menées par les associations.

### 2. Un programme départemental d'insertion... pour 6 ans ?

#### « Organisation, coordination et innovation »

Malgré l'urgence sociale, l'objectif est de se donner le temps pour mettre en œuvre un plan le plus pertinent possible. Sa durée sera calée sur celle du mandat des conseillers départementaux jusqu'en 2021. Nous voulons que ce programme départemental d'insertion soit porté politiquement et que le Département chef de file de l'insertion montre l'exemple, et implique ses partenaires locaux, no-

tamment les EPCI, à la prise de conscience des besoins d'insertion de leurs territoires. Pour cela il doit nécessairement se réorganiser et bien se coordonner avec tous les acteurs, qui sont nombreux dans le domaine. Ce n'est qu'en respectant ces deux conditions que nous pourrons garder des marges de manœuvre pour inventer de nouvelles solutions, malgré un contexte financier difficile où ce sont toujours les plus fragiles qui en paient le prix les premiers.

### 3. Qu'attendez-vous en termes de démarche et de méthode ?

#### « Faire ensemble »

Même si le programme départemental d'insertion est l'outil de la collectivité, le Département ne peut rien faire tout seul. Il doit pourtant mobiliser ses partenaires autour des problématiques d'accompagnement social et professionnel. Pour construire avec l'État, garant du service public de l'emploi, la Région pour les besoins en formation des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes, les associations de lutte contre les exclusions et les collectivités locales, la phase de concertation et de consultation est primordiale. De nombreux groupes de travail permettront à chacun, que ce soit sur un volet stratégique ou plus opérationnel, de contribuer à alimenter les débats et formuler des propositions. Je souhaite aussi que l'on puisse mobiliser davantage les acteurs du monde économique aux problématiques d'insertion.



Vos informations sur la démarche sur [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

## Mode d'emploi

### 1. Les finalités du Programme départemental d'insertion

Le plan ou programme départemental d'insertion (PDI) est l'outil stratégique de référence qui définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des publics en insertion, notamment les bénéficiaires du RSA au premier rang desquels ceux soumis à une obligation d'accompagnement.

Il recense les besoins d'insertion ainsi que l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Le programme départemental d'insertion doit fixer le cadre et les orientations stratégiques de la collectivité pour les 6 prochaines années.

Il s'inscrit dans le cadre plus large du projet départemental de la collectivité.

Le PDI, qui doit être voté par l'Assemblée départementale le 23 juin prochain, sera prolongé par la formalisation d'un pacte territorial pour l'insertion qui précisera, pour la fin de l'année 2016, les engagements des partenaires, les modalités de mise en œuvre et de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et les déclinaisons territoriales associées.

### 2. Les ambitions du Programme départemental d'insertion

Le Conseil départemental souhaite mettre l'accent sur trois orientations stratégiques majeures :

- améliorer l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes en situation de grande précarité,
- favoriser l'accès ou le retour à l'emploi,
- améliorer la coordination des acteurs et la communication

Ces objectifs reprennent l'ensemble des politiques conduites par le Département dans le champ de l'insertion et permettent d'introduire de nouvelles notions comme le renforcement du partenariat avec les entreprises, l'inclusion bancaire, le développement des relations avec les EPCI, l'organisation des services départementaux dans

Groupe de travail « mobilité des publics en insertion »



la gestion du dispositif RSA...

La recherche d'efficacité et l'implication de l'ensemble des acteurs seront indispensables à l'élaboration du prochain programme départemental d'insertion. Le nouveau programme départemental d'insertion devra prioriser les idées fortes et les engagements pris dans un contexte marqué par les différents volets de la réforme territoriale et par le resserrement des ressources financières de la collectivité.

Pour définir ces priorités, un comité de pilotage a été constitué sous la présidence de Michaël Quernez. Il s'est réuni pour la première fois le 22 février dernier. Cette Instance de concertation et de propositions réunit les partenaires de l'insertion (État, région, CAF, têtes de réseaux, associations, Pôle Emploi, chambres consulaires, syndicats), elle associe les usagers.

Trois groupes de travail pilotés par des élus départementaux proposent aux agents de la collectivité et aux partenaires externes de mettre en commun leurs constats et idées autour des orientations stratégiques annoncées au comité de pilotage. Neuf réunions sont prévues de mars à mai.

La consultation sera enrichie par des auditions le 3 mai de partenaires ciblés pour leur implication dans les politiques d'insertion et d'emploi

### 3. Le calendrier du Programme départemental d'insertion

Le programme départemental d'insertion sera soumis à la validation de l'Assemblée lors de la Séance Plénière du 23 juin 2016.

Le comité de pilotage qui validera les orientations stratégiques sur proposition des groupes de travail se réunira le 12 mai 2016.

Étape clé de la phase de consultation et de concertation, les groupes de travail vont se poursuivre tout au long de l'année 2016 pour mener des réflexions et faire des propositions sur des problématiques.

Certains travaux sur des sujets spécifiques comme l'accès à l'offre de soins et à la santé des bénéficiaires du RSA, ou la mobilité des publics en insertion, ont d'ailleurs commencé et permettent de décliner la phase plus opérationnelle, qui se conclura par l'adoption d'un pacte territorial pour l'insertion entre tous les partenaires à la fin de l'année.

Groupe de travail « mobilité des publics en insertion »



Programme départemental d'insertion 2016-2021 – Lettre d'information n°1 – Avril 2016

Conseil départemental du Finistère  
Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions  
4, Boulevard du Finistère - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex

Courriel : DILE@finistere.fr - Tél. 02 98 76 60 94